

FLOREAL

Forêt Privée de Lorraine Et Alsace

Décembre 2013 - N° 95
PARUTION TRIMESTRIELLE

Edito

SOMMAIRE

Edito :p 1

Actualités : PPRDF

La Malassise en Meusep 2

Des Préfets en forêtp 3

Economie : Cours des bois

C'est le moment de couperp 4

Homme des bois : Michel Vannesson

Gérant (GFF) et Président (GDFPL) ...p 5

Technique : Les éclaircies résineuses

Beaucoup d'avantages !p 6-7

Autour de nous : Pôle d'excellence

Le Hêtre au Coeur des Vosges.....p 8

Parole aux Syndicats :

La Meuse.....p 9

Arbre au vert : On connaît la chanson...

Quelques oiseaux forestiersp 10

Au coin du bois :

"Rencontrons-Nous" en 68

Tronçonner en toute sécuritép 11

De feuilles en aiguilles :

Nos brèves.....p 12

Supplément :

Programme "Rencontrons-nous" 2014

Il faut sécuriser l'approvisionnement des industries et sécuriser le revenu des propriétaires forestiers. Ce sujet classique est devenu essentiel depuis que le marché du bois est mondialisé, voire spéculatif.

La courbe des prix a été, de tout temps, oscillatoire, sous forme de montagnes russes, mais celle-ci devient de plus en plus pentue. Ce n'est jamais le meilleur moment pour vendre, et le vendeur n'est jamais satisfait. Mais l'acheteur est dans une situation identique et son ressenti est le même.

Dans ce marché ouvert, les concurrences sont biaisées, les prix ne sont pas forcément liés à l'offre et la demande, et les dégâts peuvent être sévères. Les transformateurs se raréfient et, à terme, seuls quelques-uns feront et se partageront le marché.

Les pistes : des relations étroites, ancrées dans le temps, entre producteurs et transformateurs. Dans un esprit de gestion durable, nous devrions pouvoir avoir une vision à moyen terme du revenu de nos forêts. Ce revenu passe par un prélèvement d'un volume annuel, en face duquel nous devrions être capables de mettre un prix de vente moyen sécurisé. Nous pourrions ainsi mieux planifier nos dépenses et nos recettes.

En face de nous, à côté de nous, nous devrions pouvoir compter sur une industrie de transformation locale, dont une partie des approvisionnements serait ainsi sécurisée. Ce rapprochement pourrait être le premier outil.

Ce sujet a été mis en exergue depuis quelques semaines dans la presse régionale, de manière plus polémique : l'exportation massive des grumes feuillues vers l'Asie n'est que la conséquence de cette absence de partenariat au sein de la filière. Les contrats d'approvisionnement mis en place par certaines coopératives pour la Forêt Privée, et par l'Office National des Forêts pour les Forêts Publiques, ouvrent des perspectives pour les uns et les autres.

Il s'agit d'un sujet majeur car il en va de la survie de l'industrie du bois en Lorraine et de ses 23.000 emplois. L'État et la Région Lorraine l'ont bien compris ; c'est le challenge à relever dans le cadre du Pacte Lorrain.

Retroussons nos manches, regardons nos partenaires dans les yeux ! Le Pacte à signer, entre nous, n'est pas si complexe pour une filière solidaire.

Didier Daclin
Président de Forestiers Privés de Moselle
Vice-président du CRPF



Actualités

La rubrique des PPRDF

La Malassise, la bien nommée

Dans le volet étude de la desserte forestière du Plan de Développement de Massif sud Argonne, débuté en 2007, celle du massif forestier de la Malassise nous avait semblé la plus insuffisante, un massif d'une centaine d'hectares composé majoritairement d'une belle futaie de chêne, au pied de la domaniale de Beaulieu en Argonne, qui l'avait protégé de la tempête de 1999.



Photo : Jean-Pierre Corvisier - CRPF

Trois cents mètres d'un chemin rural en terre naturelle, séparant les communes de Foucaucourt/Thabas et Brizeaux (Meuse), permettaient d'accéder à ce massif de la Champagne humide, puis un chemin d'exploitation, profondément omniéré, rendait illusoire toute exploitation forestière satisfaisante et il ne s'y passait pas grand chose. Les quelques chablis épars de la tempête avaient été exploités dans la douleur. Sentiment partagé par les principaux propriétaires, sceptiques sur la possibilité d'y remédier.

Comme nous le faisons habituellement, c'est le volet foncier qui a été tout d'abord privilégié autour de sept propriétaires, qui désormais possèdent près de 60 % de la surface retenue dans l'ASA, avec des parcelles regroupées. Ce sont eux qui participeront activement au long processus de création de la route forestière.

Il faudra se rendre à l'évidence : les deux très petites communes de 50 et 56 habitants, où se situe le massif, n'avaient pas la possibilité d'être les maîtres d'ouvrage du projet. Il faudra nous résoudre à la création d'une Association Syndicale Autorisée dans un département peu coutumier du fait (la dernière datait de 1992 à Haironville et Saudrupt). Il a fallu une certaine persévérance pour aboutir à la création de l'ASA en novembre 2012.

Le projet de création de la route forestière, dont l'autofinancement était assuré par les propriétaires en raison de sa partie hors forêt non subventionnée, restait onéreux. Il convenait d'assurer quelques revenus aux propriétaires pour assumer cette dépense. Nous avons organisé avec la Coopérative Forestière de la Meuse, durant l'été 2011, une coupe d'amélioration en prélevant uniquement du bois d'industrie.

Le débardage a eu lieu durant le mois d'août, permettant de faire circuler les porteurs sur le chemin rural, bien ressuyé en cette période, et de charger les camions sur les prés fauchés à bord de route. Malgré cela, le chemin d'exploitation en forêt nécessitera une remise en état à la pelle mécanique.

Durant l'hiver 2012/2013, le maître d'oeuvre a été choisi. Il a déposé les dossiers de demande de subventions au printemps de cette année ; la consultation des entreprises a été lancée.

En octobre, les travaux ont débuté avant d'être suspendus en raison d'un automne exceptionnellement pluvieux. Dans le pire des cas, la route sera terminée l'été prochain, mais ce n'est pas la finalité de l'opération.

Mobiliser avant la création de la desserte est certes atypique, mais dans le cas présent, cela se révélait nécessaire. La mobilisation pourra continuer avec la volonté d'approvisionner les scieries locales. Il en reste !

Les parcelles ayant bénéficié d'une coupe de bois d'industrie devraient faire l'objet d'une éclaircie dans la futaie de chêne. Avec les épicéas, ce sont 19 hectares qui pourront bénéficier d'une première éclaircie.

Une desserte, des coupes d'amélioration, pourquoi pas un plan simple de gestion pour s'inscrire dans la durée ?



Photo : Jean-Pierre Corvisier - CRPF

La Malassise en chiffres :

- La surface retenue dans le périmètre de l'ASA est de 72 ha en 158 parcelles pour 38 propriétaires identifiés.
- 31 parcelles représentant 13,16 ha ont été mutées au profit de 9 propriétaires, pour une valeur de 73.600 €
- Coupe d'amélioration : 19,47 hectares ont été parcourus en 56 parcelles regroupées en 8 îlots créés par l'opération d'amélioration foncière. 1.477 tonnes ont été commercialisées pour un revenu net de 16.700 € pour les propriétaires, soit 11,3 € net de la tonne. 80 m³ ont été prélevés à l'ha, sur un volume de base estimé à plus de 350 m³/ha en moyenne.
- La route forestière comporte 2 tronçons : 200 m hors forêt et 700 m en forêt, soit 900 m pour un coût de 58.000 € HT et 18.000 € d'autofinancement, soit 250 € de l'hectare.
- Les coupes en prévision :
 - . 500 m³ de petits et moyens chênes (25 m³/ha sur 20 ha),
 - . 1.200 tonnes de bois d'industrie feuillu et 200 m³ de résineux.

Il s'agit là des prévisions pour les propriétaires les plus impliqués. Une mobilisation concertée sera proposée à tous les membres de l'ASA, ce qui devrait augmenter sensiblement le volume mobilisé.

Jean-Pierre Corvisier - CRPF

En Lorraine

A la demande du Président Plauche Gillon, M. Nacer Meddah, Préfet de la Région Lorraine, avait programmé une tournée de terrain consacrée à la forêt. M. Meddah étant empêché, c'est le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Raphaël Bartholt, qui a consacré une grande partie du 16 octobre à deux dossiers d'actualités.

En premier lieu, l'utilité de l'animation en petites forêts privées ; c'est dans un massif en limite des communes de Barbas, Ancerville et Hoéville (près de Blâmont) que les travaux du PDM du Lunévillois ont été présentés par le CRPF et les Maires concernés : desserte forestière, motivation des propriétaires, capacité de la petite forêt privée à augmenter la récolte régionale de bois, ont été mises en avant. L'action d'amélioration foncière a été expliquée par M. Michel Morque, Président de l'Association Forestière de Bertrichamps.



De gauche à droite : H. Plauche Gillon, JP Renaud (DT ONF), M. Sinoir (DRAAF) et R. Bartholt, Préfet 54

En second lieu, le difficile dossier de l'équilibre sylvocynégétique dans le Massif du Donon a été explicité par les forestiers privés et publics. La visite de deux parcelles en forêt domaniale de Bousson a permis de mettre en exergue les dégâts causés par le gibier et la perte de biodiversité. D'un côté, une parcelle protégée par un enclos, où poussent sapins, sorbiers, pins sylvestres et une grande diversité d'autres végétaux, alors que dans la parcelle voisine, non protégée, on observe une pelouse, apparue à la suite de la consommation de toute la végétation ligneuse par les cervidés.

Puis M. Beaudoin, gérant d'un Groupement Forestier, a sensibilisé l'ensemble des participants aux graves dégâts d'écorçage dans une jeune forêt d'épicéas, avec des pertes financières très considérables, estimées à 680.000 €

La discussion s'est poursuivie dans le cadre champêtre d'une fuste en forêt et M. Bartholt s'est montré très attentif aux explications de MM. Henri Plauche Gillon (Président du CRPF) et Jean-Pierre Renaud (Directeur Territorial de l'ONF de Lorraine).

Pacte Lorraine 2014-2016 : des moyens pour la filière forêt-bois

Signé le 17 septembre dernier par le Premier Ministre et le Président de la Région Lorraine, le Pacte Lorraine prévoit un financement global de 300 millions d'euros de 2014 à 2016, articulés autour de 3 objectifs :

- faire de la Lorraine le cœur d'une vallée européenne des matériaux et de l'énergie,
- dynamiser les filières d'excellence et d'avenir,
- promouvoir des démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires.

La filière forêt-bois lorraine est ciblée comme un des axes principaux de filière d'excellence et d'avenir pour la Lorraine. Tous les acteurs de la filière sont mobilisés pour répondre à ces enjeux d'avenir pour la région et s'inscrire dans ce dispositif.

En Alsace

Une réunion organisée à l'initiative de M. Wendlinger, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace (CARA), a permis de présenter les actions menées dans le cadre du Plan Pluriannuel de Développement Forestier aux représentants de l'Etat et notamment au Préfet du Haut-Rhin, M. Vincent Bouvier, et au Directeur Départemental des Territoires, M. Alain Aguilera.

Daniel Wohlhuter, responsable du pôle forêt à la CARA, a présenté les 4 axes majeurs d'intervention que sont la desserte forestière, l'amélioration du foncier forestier, les visites conseils et les chantiers concertés et, pour finir, la formation et l'information des propriétaires. Le cas concret de l'ASA du Gurné, créée à l'initiative du CRPF et de Forêts-Services 68, a été démonstratif avec 353 propriétaires pour 360 ha de forêt répartis en 1298 parcelles cadastrales et 15 km de réseaux de chemins. L'individualisation des recettes des exploitations a donné lieu à un gros travail de bénédictins : il a fallu répartir les recettes de l'exploitation de 3.613 arbres entre les 173 propriétaires concernés. Les paiements s'échelonnent de 2,51 € à 8.086,64 €. Le plan d'actions sylvicoles, approuvé l'année dernière par l'assemblée des propriétaires, prévoit cette année un chantier concerté de coupe d'éclaircie sur 9,28 ha pour 38 propriétaires. La récolte prévisionnelle devrait se situer entre 500 et 600 m³. Ce travail conséquent a beaucoup intéressé M. Bouvier qui s'est félicité des résultats obtenus grâce à la bonne coordination des organismes.

Un an déjà ! bon anniversaire au FA3R !

Face au faible taux de replantation après coupe rase des petites parcelles de bois privés du massif vosgien, les professionnels du bois ont décidé de réagir en regroupant et en mutualisant leurs moyens pour créer un Fonds d'Aide au reboisement.

Ce fonds, lancé en septembre 2012, a une particularité : il est entièrement privé et cela constitue probablement une première nationale !

Une année de fonctionnement en chiffres :

- . 98 dossiers de demande d'aide au reboisement traités,
- . 96 hectares reboisés ou en passe de l'être bientôt,
- . 88.000 euros d'aides attribuées,
- . et d'ores et déjà, 150.000 plants.

Du fait des risques de dégâts de gibier, l'essentiel de ces plants est en Epicéa (76 %) et, plus accessoirement, en Douglas (16 %), Mélèze (7%) et Sapin (1 %).

Onze entreprises contributrices à ce fonds : Papeteries Norske Skog Golbey, Scierie Siat-Braun, Scierie Lemaire, Scierie Oriol, Scierie Schilliger Bois, Scierie Bastien, Scierie Weber, Exploitation Forestière Valoribois, Coopérative Forêts & Bois de l'Est, Coopérative Cosylval, Groupement des pépiniéristes Alsace-Lorraine.

Rappel des principales règles d'éligibilité :

- . chantier entre 50 ares et 4 ha dans une propriété de moins de 10 ha,
- . parcelle située dans le massif Vosgien, ou dans les 4 cantons de la Vôge,
- . projet de plantation en résineux consécutive à une ancienne friche, ou une ancienne parcelle de résineux.

Montant de l'aide : 500 €/ha, si le propriétaire plante lui-même, ou 1.000 €/ha si les travaux sont réalisés par une entreprise.

Pour tous renseignements :

- . Gipeblor pour la Lorraine : 03.83.37.54.64
- . Fibois pour l'Alsace : 03.88.19.17.19

Joyeuses Fêtes

Philippe Laden, Thierry Bouchheid - CRPF



Economie

Cours des bois très attractifs, c'est le moment de réaliser vos coupes

A peu près tous les produits feuillus comme résineux, bois d'œuvre comme bois d'industrie, sont en hausse, avec des cours globalement attractifs. Ceci tient à des raisons conjoncturelles et aussi météorologiques. Il faut en profiter, c'est le moment de mettre vos bois sur le marché !

Cela peut paraître un paradoxe : on ne peut pas dire que l'économie française soit au beau fixe, et pourtant les cours des bois sont franchement à la hausse. Cette situation est due à la conjonction de plusieurs facteurs de nature très différente :

- ✓ Une certaine reprise mondiale, comme par exemple aux Etats-Unis. Les entreprises scandinaves ou allemandes peuvent ainsi exporter hors Europe, ce qui par un "jeu de dominos" a un effet positif sur les commandes des entreprises françaises.
- ✓ La bonne tenue de la demande en bois dans le bâtiment. Le secteur du bâtiment est certes en difficultés, mais la part du bois se conforte.
- ✓ Des tensions par manque de matière, en particulier dans deux domaines, le bois d'industrie feuillu car le bois-énergie vient souvent "manger dans la même gamelle", et les grumes feuillues du fait de leur exportation massive.
- ✓ Enfin, de manière plus prosaïque, la météorologie très médiocre une grande partie de l'année et exécrable depuis au moins 3 mois : les conditions de débardage ne permettent pas de sortir le bois de la forêt.

Chêne : c'est l'essence du Plateau Lorrain avec ses sols très difficiles par mauvais temps. Entre exportations massives et difficultés de débardage, il devient rare et cher ! Il faut aussi noter une flambée sur le merrain, à caractère spéculatif.
Prix sur pied qualités C-D : 75-130 €, qualités B-C : 200 € et plus.

Hêtre : ce n'est toujours pas l'euphorie. Néanmoins la demande s'exprime plus et les carnets de commandes s'étoffent. Le bois-énergie vient en concurrence des marchés utilisant les qualités médiocres caisserie-calage.

Prix sur pied pour les qualités moyennes autour de 40-60 €

Frêne, Feuillus Précieux : le Frêne se porte toujours très bien, et l'afflux des coupes générées par le Chalara n'a pas encore d'impact notoire sur le marché. Les feuillus Précieux tels que Merisier-Alisier sont les seuls à ne pas bénéficier de l'embellie.

Sapin, Epicéa : pour les raisons précédemment évoquées (marché des résineux blancs très inféodé au secteur du bâtiment, offre de bois insuffisante), les cours courent à la hausse !

Prix moyen sur pied : 55 à 65 €/m³, pour un arbre de 40 cm de diamètre, de qualité moyenne.

Trituration : on peut facilement illustrer l'état du marché par les faits suivants : STRACEL à Strasbourg a fermé ses portes fin 2012, puis, au cours de l'été, DEPALOR à Phalsbourg est parti en fumée et les volumes de trituration utilisés auraient dû encombrer le marché. Il n'en n'a rien été, tout a été facilement absorbé.

Trituration feuillue : entre 12 et 18 €/la tonne sur pied.

Trituration résineuse blanche : entre 12 et 15 €/le stère sur pied.

Bois-énergie : il est extrêmement difficile de donner des indications de prix, car ils sont évidemment très variables : broyer des surbilles de Hêtre ou nettoyer un jeune peuplement n'a pas le même coût.

D. Daclin - Vice-président CRPF
Ph. Laden - CRPF

Deux bonnes nouvelles

L'installation de l'usine Pavatex sur le même site que la papeterie Norske Skog à Golbey, pour fabriquer des isolants en laine de bois.

La réouverture du site de Plyserol à Epernay sous le nom de Leroy Industries, l'un des rares débouchés de déroulage de Peuplier dans le nord-est de la France.

Une mauvaise nouvelle

L'usine Depalor, victime d'un immense incendie en juillet dernier ne renaîtra pas de ses cendres... Jugeant que le projet n'était pas viable, la direction a en effet pris la décision de ne pas reconstruire le site qui employait 142 salariés. C'est ainsi une page qui se tourne pour les employés et pour la ville de Phalsbourg où Depalor représentait un poids économique important...



Photo : Jean-Pierre Corvisier - CRPF



Homme des bois

Michel Vannesson
gérant du GF du Fréhaut,
Président du GDFPL...



Michel Vannesson gère, depuis 10 ans, le Groupement Forestier du Fréhaut. Dans la gestion de ces 248 ha, il est confronté à des problématiques diverses, notamment la gestion de zones post-tempête, la création de desserte en zone classée, et le passage d'une ligne TGV. Ce gérant de société de 55 ans a également accepté, l'année dernière, la présidence du Groupement de Développement Forestier du Plateau Lorrain (GDFPL).

Votre groupement possède 248 ha sur le secteur de Pont-à-Mousson, quelle est l'origine de ses forêts ?

Mon grand-oncle était exploitant forestier-scieur à Pont-à-Mousson, il s'est constitué ces 3 massifs à partir de 1924. Je dois préciser qu'il était également chasseur. A son décès, ses filles, Marcelle et Yvette, ainsi que mon père, Louis, ont repris la gestion... Mon père a suivi, en 1983, le premier Fogefor en Lorraine. Il s'est occupé de la forêt jusqu'à son décès en 1997. Le Groupement Forestier du Fréhaut, dans lequel nous sommes 4 porteurs de part, a été créé en 1990.

Des peuplements intéressants adaptés aux stations ?

En grande majorité, d'anciens taillis-sous-futaies convertis en futaies feuillues classiques, du chêne, du hêtre, adaptés aux stations du plateau lorrain et des plateaux calcaires. Nous privilégions le hêtre au détriment du frêne qui a tendance à s'installer massivement et, qui plus est, subit l'attaque du chalara. La sélection d'arbres d'avenir et les dégagements pour lutter contre la clématite constituent, actuellement, nos principales interventions. Notre forêt a souffert de la tempête, 62 ha touchés ! Nous laissons la régénération venir. Sur une aussi grande surface, il était difficile d'envisager une autre option. Les plantations, nous en avons réalisées avant tempête mais, faire des entretiens, c'est contraignant et coûteux. Après bien des difficultés pour sortir les bois sinistrés, nous privilégions actuellement la création de dessertes. Aller au cœur du massif nous permettra d'exploiter les bois et de pouvoir les débarder...

Rencontrez-vous, dans la gestion de ces massifs, des problèmes particuliers ?

Une partie de la forêt est située sur la ligne de front de 1914, donc on y trouve des arbres mitraillés, et en plus c'est un site classé, avec une Znieff, et un captage d'eau.

Donc lorsque nous avons décidé de créer une route d'1,4 km dans cette zone, c'est devenu très vite compliqué ! La DREAL, la commission des sites,... il nous a fallu obtenir une autorisation de coupe et de travaux signée par le ministère de l'environnement ! Heureusement que cette desserte était prévue dans le PSG, qu'elle était inscrite dans le Schéma de desserte, et que le CRPF nous a apporté tout l'appui possible pour résoudre ce casse-tête qui nous semblait inextricable ! D'autre part, il y a 12 ans, la ligne TGV Est a "coupé" notre massif en 2. Nous devons être expropriés de 15 ha... Finalement, 23 ha ont été amputés ! Bien sûr nous avons été indemnisés et avons eu des compensations (empiérement de chemins, création de places de retournement), mais cette "scission" est pénalisante à plusieurs titres dans la gestion globale du massif, notamment au niveau de la chasse.

Est-ce que votre planning vous permet de suivre des formations ?

J'ai suivi les cycles Fogefor. Cela a été un excellent apport, j'allais depuis longtemps en forêt, mais je manquais d'une "base" solide, notamment au niveau du vocabulaire technique. Cela m'a permis également de mieux appréhender le rôle des différents organismes. C'est aussi un lieu de rencontres entre forestiers... Nous nous retrouvons ensuite dans d'autres réunions, comme les "Rencontrons-nous" auxquels j'assiste très souvent.

L'année dernière, vous avez accepté la présidence du GDFPL ?

Gérard Marchal (qui lui-même succédait à Jean Nonne, Bernard Puton, Michel Georges, Marcel Poinsignon) souhaitait quitter la présidence et il s'est tourné vers moi. Depuis quelques années déjà, il m'avait demandé de représenter le GDFPL au conseil de l'UFE. C'est un lieu où j'ai plaisir à me rendre. Les sujets traités sont toujours fort intéressants et les informations fournies d'un haut niveau, politique et forestier ! Le GDFPL rassemble une cinquantaine d'adhérents. Depuis le départ de Pierre Guillet, nous "recherchons" une stabilité dans l'animation. Après le passage "éclair" de 2 techniciens, nous souhaitons que Wim Rutten, qui vient d'être recruté, s'installe durablement et nous insuffle un nouvel élan, une nouvelle dynamique.

Comment voyez-vous l'avenir du GDFPL ?

Le groupement est "animé" par la Chambre d'agriculture et le CRPF. Sa principale activité réside dans l'organisation de 2 à 3 rencontres par an. Je ne peux que constater que plusieurs organismes proposent la même chose et que l'on retrouve souvent, dans ces formations, les mêmes personnes. Il me semble évident que la solution la plus intéressante pour les propriétaires, et la plus économique pour les organismes, est un regroupement de l'ensemble des forces. Les temps sont durs et les économies de moyens, tant qu'elles ne ternissent pas la qualité, doivent être encouragées. C'est à cela que je souhaite travailler, en entreprenant une démarche d'ouverture... et je suis bien déterminé à trouver un "terrain d'entente".

Bonne

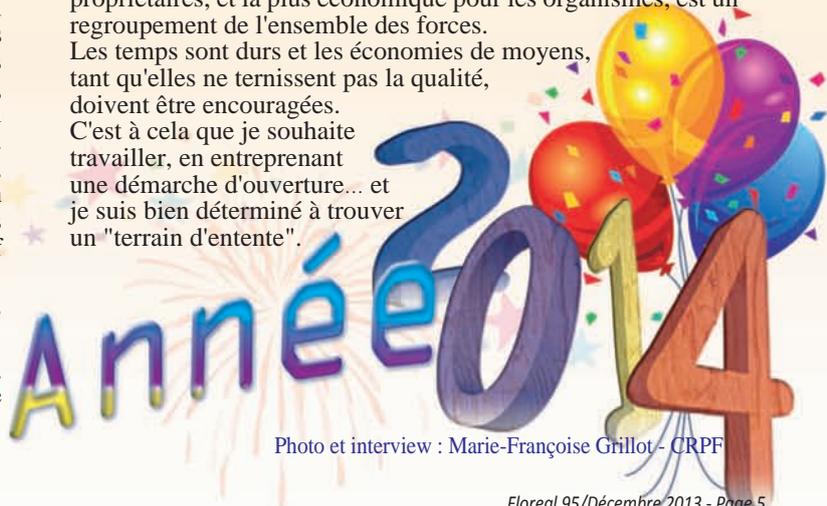


Photo et interview : Marie-Françoise Grillot - CRPF



Technique

Les éclaircies résineuses : une intervention sylvicole bien connue... et pourtant pas assez pratiquée

"Je sais bien qu'il y a trop d'arbres" dit ce propriétaire, "il aurait fallu dépaissir" raconte un autre, "est-ce le moment de faire un éclaircissage ?" interroge un troisième. Ces quelques citations reflètent la situation générale : de nombreux propriétaires ont conscience qu'il faut éclaircir les peuplements résineux, mais hésitent souvent à passer à l'action. Pourquoi ? Le frein n'est pas tant la mise en œuvre technique de l'opération, mais plutôt une méconnaissance de ses multiples intérêts. Il nous semble donc utile de rappeler tous les avantages de l'éclaircie.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Un gage de production optimale...

Une éclaircie consiste à prélever dans un peuplement un certain nombre de tiges, afin de concentrer la croissance sur celles que l'on choisit de laisser en place. De cette façon, on oriente progressivement la production ligneuse vers des débouchés à forte valeur ajoutée et on assure ainsi son optimum économique.

Le suivi rigoureux des interventions réalisées dans une propriété située sur la commune de Mortagne dans les Vosges illustre parfaitement notre propos.

Age du peuplement	23 ans	28 ans	34 ans	40 ans
Type d'éclaircie	Cloisonnements 1 ligne sur 6 + Sélection	Sélection	Sélection	Sélection
Volume avant éclaircie	271	351	314	475
Volume après éclaircie	196	264	299	372
Prélèvement en m ³ /ha	75	87	85	93
Produits commercialisés	100 % Bois d'industrie	80 % Bois d'Industrie 20 % Sciage	70 % Sciage 30 % Bois d'industrie	90 % Sciage 10 % Bois d'Industrie

On constate une production toujours plus importante de bois destiné aux sciages à chaque nouvelle éclaircie. Cette production est majoritaire dès 34 ans, pour devenir quasi-exclusive à peine quelques années après ! Il reste alors 372 m³ sur pied ; nous vous laissons deviner la suite...

Une placette témoin, dans laquelle seule la première éclaircie a été réalisée, avait été mise en place dans ce peuplement. L'analyse économique comparée des deux scénarii a fait ressortir à 40 ans, dans le cas où le peuplement serait récolté en totalité, un revenu total supérieur de plus de 20 % dans le peuplement éclairci !

...et de stabilité des peuplements

Depuis la tempête "Lothar" de décembre 1999, la peur du coup de vent qui abat un peuplement aussi facilement qu'un château de cartes est palpable chez de nombreux propriétaires. Si elle n'a pas été tenue pour responsable du désastre, l'éclaircie a tout au moins été jugée inapte à limiter les dégâts. Voilà donc bien une idée fautive, désormais à évacuer. En effet, il faut rappeler que lors du passage de Lothar, le vent a soufflé jusqu'à 180 km/h dans nos régions ! Face à une telle violence, les peuplements forestiers, comme les personnes qui les gèrent, sont impuissants. En prenant comme référence un aléa d'intensité exceptionnelle, on en oublie que l'éclaircie a, au contraire, une réelle plus-value, face à des épisodes de vents moins violents, mais plus récurrents et pouvant être tout aussi destructeurs.

La stabilité des futaies résineuses face au vent est notoirement liée au rapport entre la hauteur des arbres et leur diamètre moyen. Si l'homme n'a quasiment pas d'influence sur la croissance en hauteur des arbres (seule la station est déterminante), il peut en revanche maîtriser la croissance en diamètre (JM Leclercq, CRPF Normandie). Et c'est bien là l'un des principaux objectifs des éclaircies : concentrer la croissance, et notamment l'augmentation régulière du diamètre, sur un certain nombre de tiges, ce qui permet d'assurer le meilleur équilibre entre hauteur et diamètre moyen. En l'absence d'intervention, on crée un peuplement à la physionomie bien connue : des tiges chétives et élancées, particulièrement sensibles au vent. Dans de nombreux cas, cette configuration peut conduire à une impasse sylvicole.

Du champ d'arbres... à la forêt

Les peuplements résineux, issus (souvent) de plantation, offrent une vision austère de la forêt. Les alignements rigides d'arbres, l'obscurité qui règne à l'intérieur du peuplement, l'absence de mélange d'essences suffisent à faire qualifier ces peuplements de "peu accueillants" et de faible valeur écologique et paysagère.



Photo : F&BE

La réalisation des éclaircies successives va permettre d'effacer cette image. Les lignes de plantations disparaissent au profit d'une répartition hétérogène des tiges et l'apport de lumière au sol assure la réapparition d'une végétation basse herbacée et ligneuse, propice à une plus grande diversité faunistique et floristique et à un meilleur équilibre sylvo-cynégétique. La régénération naturelle bénéficie alors de conditions favorables à son installation, qui permettra de reconstituer le peuplement naturellement et donc de limiter les coûts.

Un marché actuellement très dynamique

Bien que fluctuants, les marchés des résineux, en particulier en ce qui concerne l'épicéa et le sapin pectiné, restent soutenus. C'est notamment le cas actuellement, avec une forte demande qui s'exprime à des niveaux de prix élevés dans toutes les catégories de produits, qu'il s'agisse de bois d'industrie ou de bois destinés aux sciages.

L'éclaircie est une intervention sylvicole qui affiche des avantages à la fois nombreux et complémentaires. Sa mise en œuvre technique s'appuie fréquemment sur un canevas assez simple qu'il convient cependant d'adapter en fonction, notamment, de la densité du peuplement. Pénalisée par le morcellement, l'éclaircie a pu montrer des lacunes en terme de rentabilité économique dans des peuplements qui occupent une faible surface. Les actions menées actuellement dans le cadre des Plans de Développement de Massifs ont montré tout l'intérêt des opérations concertées.

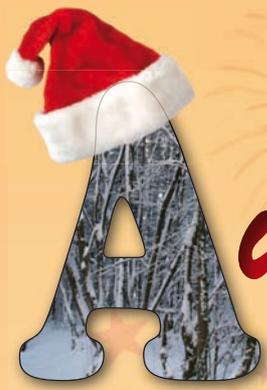
Des avantages nombreux, un marché porteur, des outils concrets permettant de surmonter l'obstacle du morcellement, un seul mot d'ordre, donc : Éclaircissez !

Alban Depaix, Jean-Luc Dislaire - CRPF

Joyeuses Fêtes



Photo : F&BE



Autour de nous

Pôle d'Excellence Rurale du Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Tout un territoire se mobilise pour le hêtre

Le Pôle d'Excellence Rurale (PER) "Structuration de la filière bois-feuillus des Vosges" a été initié dès 2010 par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges. Validé en 2011, il comprend plusieurs actions complémentaires : un espace démonstratif de construction de logements utilisant le hêtre, un projet industriel de valorisation de bois de hêtre ainsi qu'une couveuse d'entreprises. Parallèlement, le Pays s'est doté d'une Charte Forestière de Territoire et a porté la création d'une nouvelle marque : Terres de Hêtre.



Des constructions innovantes pour mettre en évidence les qualités du hêtre

Pour favoriser les débouchés des industries locales, le PER a prévu la création d'un espace promotionnel, véritable vitrine technologique de l'utilisation du hêtre en construction. Un ensemble d'habitations de loisir va mettre en œuvre différents systèmes constructifs s'appuyant sur les propriétés technologiques du hêtre (par exemple, poutres-caissons,...). Cet ensemble architectural, implanté sur la commune de Xertigny sera suivi, au double plan technique et scientifique, par le FCBA et le CRITT Bois. La réalisation fait suite à un concours d'idées, organisé par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges, en collaboration avec la communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle, qui a permis l'émergence d'idées créatives et innovantes pour l'utilisation du bois de hêtre dans la construction. Signe que ce défi intéresse, ce ne sont pas moins de 57 propositions venant de toute la France et même de l'étranger, qui sont parvenues au Pays d'Epinal au début 2013.

Rappelons aussi la construction du périscolaire à Tendon, utilisant massivement le hêtre, dont nous avons déjà parlé dans nos colonnes.

Un projet industriel, une couveuse d'entreprises et une marque pour le hêtre

Trois autres volets du PER méritent d'être salués.

Tout d'abord, le projet de création d'une plateforme de thermo-traitement des bois feuillus qui devrait permettre l'utilisation du hêtre en extérieur. Un atelier bois valorisera le hêtre ainsi traité en créant une ligne nationale de mobilier urbain et rural.

Ensuite, une couveuse d'entreprises, dont l'objectif est d'aider à la création d'entreprises innovantes en lien avec le matériau bois, a été installée sur la commune des Voivres. La création de [In'Bô] par de jeunes entrepreneurs fraîchement diplômés de l'ENSTIB (Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois) constitue une première étape encourageante.

Enfin, le Pays d'Epinal Cœur des Vosges et ses partenaires ont créé en 2013, la marque "Terres de Hêtre". Elle engage les professionnels de la filière bois et les collectivités dans une démarche commune de développement et de valorisation du hêtre de nos territoires.

Une Charte Forestière de Territoire

Véritable démarche de concertation réunissant tous les acteurs de la filière forêt-bois, cette charte est résolument tournée vers un objectif opérationnel : mobiliser du bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts.



Tout d'abord, "mobiliser du bois", notamment de hêtre, car il est nécessaire pour les peuplements forestiers et leurs propriétaires que des opérations sylvicoles soient réalisées, sous peine de voir la qualité des bois se déprécier dans le temps. Mobiliser aussi pour assurer l'approvisionnement de nos industries, sources d'emplois locaux. Dans cette optique, la charte a également pour ambition de renforcer le dialogue entre producteurs et utilisateurs de bois. "Dans le cadre d'une gestion durable" ensuite, parce qu'il est indispensable que les autres fonctions de la forêt, environnement et social, soient pleinement prises en considération.



Conduite par le CRPF Lorraine-Alsace, l'ONF, Forêts&Bois de l'Est et la Chambre d'Agriculture des Vosges, cette charte a débuté par un diagnostic forestier exhaustif du territoire. La ressource disponible a été caractérisée, les flux commerciaux analysés et les problématiques de la filière approchées grâce à une large enquête menée auprès des acteurs de l'amont, comme de l'aval. Des groupes de travail chargés de définir une stratégie opérationnelle de développement ont ensuite été réunis. C'est ainsi que de nombreux échanges entre élus, industriels, propriétaires, et autres utilisateurs de la forêt ont débouché sur des propositions qui seront prochainement déclinées au travers d'un plan d'actions concrètes.

Gageons que cette volonté commune, combinée aux projets industriels énoncés précédemment, permettra de trouver de nouveaux débouchés pour le hêtre et d'aboutir à un ambitieux programme pour notre filière locale qui en a grand besoin.

Merci au Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour son appui et pour son autorisation de reproduction de certains textes et photos de son site (www.terresdehetre.com).

Cyril Vitu - CRPF
Esquisses WM Architecture



Parole aux Syndicats

Préparez dès maintenant
la prochaine saison de chasse !

L'automne et l'hiver constituent la saison de la chasse : que vous chassiez vous-même ou pas, les chasseurs sont dans votre forêt. Ils vont exercer leur art en tenant compte, ou pas, de vos intérêts forestiers, selon ce que vous aurez réalisé au préalable. L'enjeu, bien sûr, est de protéger vos régénérations, vos plantations, vos gaulis et perchis, en prélevant assez d'animaux, en particulier des cervidés, pour que la pression cynégétique reste tolérable, toutes espèces confondues : sangliers, chevreuils, cerfs. La campagne de chasse se prépare et dépend avant tout de vous !



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Si vous êtes sous ACCA

Vous n'êtes pas démunis pour autant : votre statut de propriétaire vous donne accès à l'assemblée générale. Vous pouvez demander à y être convoqué et vous exprimer. Vous pouvez aussi rencontrer le(la) président(e) et préciser vos requêtes en matière de plan de chasse. Au pire, si vous n'êtes pas entendu, vous pouvez adresser au préfet un recours, que vous argumenterez, bien évidemment, autour d'une demande insuffisante de bagues, mettant en péril l'équilibre sylvo-cynégétique.

Observez et demandez conseil

Ce type de démarche réclame de votre part de l'intérêt pour la "question cynégétique", et un solide sens de l'observation. Les plans de chasse 2014-2015 vont se préparer à partir de mars 2014. Parcourez vos parcelles cet hiver et observez leur état. Si vous ne parvenez pas à identifier les dégâts de gibier -et effectivement, ce n'est pas simple- formez-vous (en suivant les "Rencontrons-nous" proposés par le CRPF, ou ailleurs), ou consultez votre technicien forestier de coopérative, groupement de gestion, ou votre expert... Lui a l'œil, il saura vous renseigner et vous conseiller. Vous avez aussi dans votre département un ingénieur ou un technicien du CRPF, compétent pour vous conseiller en matière de chasse.

Recherchez le bon équilibre

Il en va de l'équilibre sylvo-cynégétique de votre forêt, comme de la pousse de vos arbres,... ou de l'état de votre santé : si vous ne vous en occupez pas vous-même, personne ne le fera à votre place. Et soyez bien convaincu d'une chose : si vous vous battez pour vos bois, vous serez appuyé par votre syndicat, votre technicien forestier, votre CRPF, et vous obtiendrez, nous obtiendrons tous ensemble, des résultats.

François Godinot

Président du syndicat "Forestiers privés de la Meuse"



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

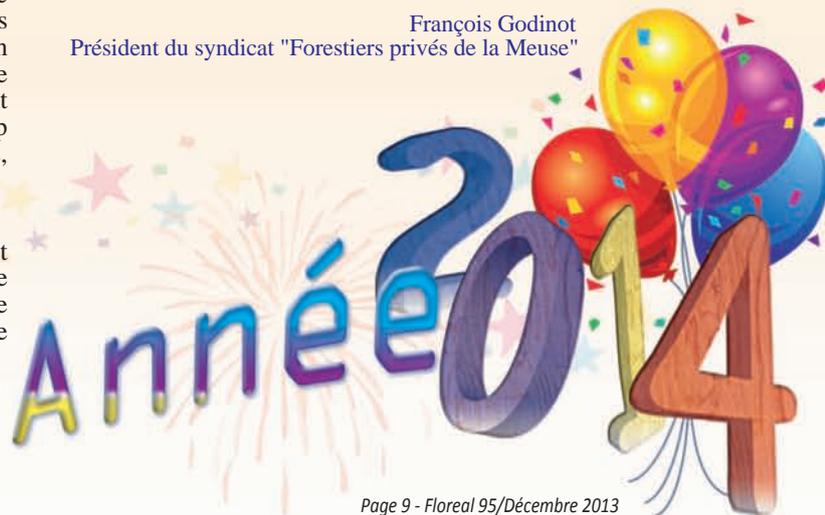
Si vous chassez vous-même dans vos bois

La situation est simple, vous arbitrez vous-même entre la quantité de gibier que vous voulez voir dans vos parcelles et la pousse de vos arbres. Sachez établir un bon plan de chasse, réaliste et adapté, puis sachez l'argumenter face à la Fédération des chasseurs qui ne sera pas nécessairement de votre avis. En Meuse, la tendance est à attribuer beaucoup de bagues de sangliers, suffisamment de bagues de chevreuils, et insuffisamment de bagues de cerfs...

Si vous louez à un chasseur

Inscrivez dans le bail, les clauses qui vous donneront un droit de regard : exigez d'être consulté sur la proposition de plan de chasse, informé de son exécution, et n'oubliez pas d'insérer une clause de révocation du bail dans le cas où le plan de chasse ne serait régulièrement pas respecté.

Bonne





Arbre au vert

On connaît la chanson...
mais on l'oublie trop souvent

Oui, depuis toujours, la nature se réveille au printemps ! Les oiseaux forestiers n'échappent pas à cette règle immuable : que de sons et d'harmonie après la longue léthargie hivernale... A tous les coins d'arbres, chants de parade, piailllements de marquage du territoire, ou cris d'alerte... Les oiseaux sont tout autour de nous !

Le reste de l'année, ils sont plutôt discrets et même souvent invisibles car ils se fondent dans leur milieu, ce qui ne les empêche pas de figurer parmi les très bons indicateurs de l'état de santé de nos forêts. La plupart des espèces d'oiseaux sont d'ailleurs aujourd'hui protégées sur le territoire français.

Véritables alliés des forestiers, les oiseaux se nourrissent d'insectes, de larves, de fruits, ou de petits mammifères. Ainsi, par exemple, les dégâts de campagnoles dans les jeunes plantations peuvent être limités grâce à l'installation de perchoirs, ou à la conservation de quelques arbres sur pied volontairement laissés après la coupe, et qui offrent aux rapaces un poste d'observation idéal pour choisir leurs proies.

Les oiseaux cavernicoles

Dans nos forêts, la nidification de certaines espèces parmi les plus remarquables se fait dans des cavités creusées dans les troncs, ou les branches maîtresses d'arbres souvent de gros diamètres. Ainsi, dans les Vosges du Nord (Bas-Rhin et Moselle), territoire forestier par excellence, les oiseaux cavernicoles sont étudiés depuis longtemps grâce à l'assiduité et la passion de naturalistes comme Yves Muller.



Photo : Yves Muller - LPO

Parmi ces oiseaux, la grande famille des pics se place en première ligne. Il existe 6 espèces de pics en Lorraine-Alsace : le pic épeiche, le pic vert, le pic noir et les plus rares, le pic cendré, le pic épeichette et le pic mar. Le plus commun est le pic épeiche et il n'est pas rare de "croiser" plus de 50 à 100 couples sur un territoire de 1000 hectares. Le pic noir est le plus gros des pics. Une fois les cavités creusées, d'autres espèces peuvent venir "squatter" la loge. La chouette de Tengmalm, la chouette hulotte, la sitelle torchepot (petit passereau), l'écureuil, ou les chauves-souris profitent souvent du travail réalisé par les pics, pour se loger à leur place !



Photo : Yves Muller - LPO

Les arbres favoris des pics

De façon générale, les oiseaux affectionnent plutôt les feuillus. Les résineux peuvent également servir de site de nidification (pin sylvestre notamment), mais la production de résine lors du forage complique l'installation des oiseaux.

Ainsi, le hêtre et le chêne de gros diamètre (60 cm et plus) sont les deux essences les plus "appréciées". La cavité peut se situer dans le haut du tronc, ou dans les branches maîtresses. Le pic mar, quant à lui, niche assez régulièrement dans des arbres morts.

Les Pics sont-ils fidèles... à leur cavité ?

D'après les études menées dans différents massifs forestiers des Vosges du Nord, 25 % des pics déménagent l'année suivante en creusant un nouvel abri. Mais parfois, le pic "s'incruste" dans sa loge pendant plusieurs années consécutives.

En conclusion, Il est donc important de laisser sur pied quelques arbres avec d'anciennes cavités. Ce choix est d'autant plus pertinent que les arbres retenus sont de médiocre qualité. Alors pour que vivent nos pics, laissons leur quelques gîtes de choix ! Ils sauront nous remercier de notre attention !

Stéphane Asaël - CRPF



La Ligue de Protection des Oiseaux d'Alsace
(www.lpo.fr)

Association régie par la loi de 1924, la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Alsace existe sous sa forme actuelle depuis 1985, mais elle est présente dans le Haut-Rhin depuis 1957. Composée de bénévoles pour l'essentiel, l'association est gérée par un Conseil d'Administration et animée par une équipe d'une douzaine de salariés. Les missions de la LPO Alsace sont multiples : protection de l'avifaune en s'impliquant dans de nombreux dossiers ; réalisation d'inventaires et études scientifiques notamment par le biais de son réseau de bénévoles, animations destinées au grand public, scolaires et gestionnaires d'espaces naturels ; communication grâce à l'édition de brochures, revues, articles de presse,...

La LPO Alsace est financée à partir des contributions de ses membres, des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau, de l'Europe, de l'État et des partenaires privés.

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'association pour en savoir plus !



u coin du bois

Tronçonner en toute sécurité

Nombreux sont les propriétaires de forêt qui effectuent eux-mêmes les coupes, voire le débardage de leurs bois. L'exploitation forestière est une activité dangereuse et des rappels réguliers des règles de sécurité s'imposent.

Les techniques de bûcheronnage et les bons gestes à adopter, telles étaient les thématiques de la journée du programme "Rencontrons-nous" organisée conjointement par la Caisse d'Assurance Accident Agricole du Haut-Rhin (CAAA), l'Association forestière du centre Haut-Rhin, Forêts-Services 68 et le CRPF.

Des vêtements de sécurité



Photo : Thierry Bouchheid - CRPF

Un premier atelier animé par Jacques Haebig de la CAAA a rappelé les règles générales de sécurité. "Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe. Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail. Laissez libre la voie d'accès au chantier et garez votre véhicule dans le sens du départ. Et surtout n'oubliez pas votre tenue de sécurité. Ces banalités ont déjà sauvé des vies", souligne l'intervenant. "L'exploitation forestière est l'un des métiers les plus dangereux. Malheureusement et sans faire de catastrophisme, chaque année récolte son lot de blessés, voire de morts. Les vêtements de sécurité ont véritablement leur importance : les casques doivent être dotés d'une visière et de protège-oreilles, choisissez de bons gants adaptés, les vestes de couleur vive pour être vu, les pantalons anticoupures et les chaussures ou bottes avec un renforcement de sécurité".

Des tronçonneuses entretenues



Photo : Thierry Bouchheid - CRPF

Un deuxième atelier était organisé sur les prescriptions particulières concernant l'emploi des tronçonneuses et leur entretien. Présentées par Jean-Charles Deininger de l'ONF, les techniques d'affûtage sont passées en revue. "Il est important de respecter un angle de 30° pour un affûtage optimal, et deux ou trois passages de lime suffisent. Il est également primordial de ne pas stocker son carburant dans le réservoir de sa tronçonneuse durant tout l'hiver. En effet, le carburant altère le plastique et d'autre part, le mélange huile/essence n'est pas stable sur le long terme", précise-t-il. Les postures de travail pour le ramassage de bois sont également déterminantes afin de ne pas souffrir du dos. "Le dos doit être droit. Ce sont les jambes qui descendent. On peut également s'aider d'une serpe italienne pour ne pas trop se baisser".

Abattage, façonnage

Un dernier atelier est présenté par Philippe Stapfer, bûcheron professionnel et formateur à l'ONF sur l'abattage des bois et le façonnage. "Le démarrage de la tronçonneuse ne doit pas se faire au lancé. La machine doit être stable, par exemple maintenue à terre. Il est important de bien nettoyer son emplacement de travail au préalable, évitant ainsi des branches ou des pierres qui pourraient vous encombrer, ou vous faire tomber. Avant de commencer, il convient d'observer la conformation de l'arbre et sa position, voir s'il penche, ou s'il est déséquilibré. Il est également primordial d'établir une zone de repli" informe le bûcheron.

"Pour abattre un arbre, il faut définir avant tout la direction de la chute. Pour ce faire, on effectue une entaille de direction du côté où l'arbre doit tomber. Elle aura une profondeur du quart du diamètre de l'arbre et une ouverture de 35° à 45°. Le trait oblique, puis le trait horizontal, doivent parfaitement se rejoindre. Le trait d'abattage est pratiqué du côté opposé à l'entaille. Il doit être horizontal et à un niveau plus élevé que le fond de celle-ci. La charnière devra être préservée entre l'entaille de direction et le trait d'abattage. De sa qualité, va dépendre la réussite de l'abattage. Une largeur de bois non coupé, comprise entre 3 cm et 5 cm, va guider l'arbre dans la direction choisie", précise le bûcheron.

Nettoyage, brûlage et ébranchage sont également passés en revue. La journée se termine par le sacrifice d'un pantalon de sécurité afin, s'il en était besoin, de vérifier son efficacité dans la protection des jambes de bûcheron potentiel. Le résultat est sans appel. Pour conclure, "on ne rappellera jamais assez que la sécurité en forêt est primordiale alors vous, propriétaires de forêt, n'hésitez pas à vous inspirer de la réglementation qui s'impose aux professionnels !".

Thierry Bouchheid - CRPF



Photo : Thierry Bouchheid - CRPF

Joyeuses Fêtes





De feuilles en aiguilles

National

1963 : Création des C.R.P.F. 50 ans d'évolution de la Forêt privée

En créant les CRPF, la loi Pisani du 6 août 1963 a doté les forestiers privés d'un outil leur permettant d'assurer eux-mêmes des missions de développement forestier, tout en répondant aux objectifs d'intérêt général.

Depuis 50 ans, les 18 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) travaillent au service des 3,5 millions de forestiers privés pour améliorer la gestion des 11 millions d'hectares de forêts privées ! Un tiers de la forêt privée est maintenant géré selon un document de gestion : 100.000 documents (PSG, RTG, CBPS) ont déjà été agréés !

Dans notre prochain numéro, nous reprendrons l'ensemble de nos actions, en nous appuyant sur les interventions faites à Paris le 3 décembre devant plus de 200 personnes et en présence de notre Ministre de Tutelle.

D'ores et déjà, nous vous présentons le logo commun qui est désormais adopté par l'ensemble des CRPF.



Lorraine et Alsace Conseil Économique, Social et Environnemental

Notre nouveau représentant Forêt et Bois du CESE de Lorraine a été nommé. Il s'agit de François Godinot, Vice-président de l'Union Forestière de l'Est, administrateur de Gipeblor.

A regretter cependant, alors que notre filière Forêt-Bois vient d'être reconnue par le Président de la République comme une filière d'avenir et qu'elle figure parmi les principales composantes économiques et écologiques pour la Lorraine, que le second poste qui représentait la filière auparavant, ait été supprimé.

De la même façon en Alsace, malgré ses 22.000 emplois et 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la filière bois n'est toujours pas représentée dans cette assemblée.

ONF

Jean-Pierre Renaud quitte la Direction territoriale de l'ONF de Lorraine, pour prendre celle d'Alsace, en remplacement de Jean-Luc Dunoyer. Il s'agit d'un retour, car il avait occupé précédemment le poste de Directeur de l'Agence de Colmar, délégué départemental pour le Haut-Rhin.

Jean-Pierre Renaud était délégué de France Forêts Lorraine (structure informelle réunissant l'ensemble des propriétaires privés et publics), fonction dans laquelle la forêt privée a pu apprécier son sens de la concertation.

Christophe Gallemand lui succède au poste de Directeur Territorial de Lorraine. Il s'agit pour lui aussi d'un retour puisqu'il était précédemment responsable du département de Meurthe-et-Moselle.

Sous terre...

Sous terre, peuvent cheminer des canalisations de gaz naturel haute pression. En surface, les bornes jaunes qui les signalent ne sont pas toujours installées à l'aplomb des conduites. Alors, forestiers qui prévoyez un quelconque bouleversement du sol (plantations, drainage, constructions,...), ou une exploitation à proximité, ayez le seul bon réflexe : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>, ou le n° vert, 08.00.30.72.24. GRT gaz vous renseignera.

Lorraine

Rachel Thomas, Responsable du secteur forêt-bois à la Région Lorraine



Rachel Thomas, Vice-présidente de la Région Lorraine, déjà chargée des secteurs du tourisme et de l'agriculture, prend désormais la responsabilité du secteur forêt-bois de la Région Lorraine en remplacement de Christian Franqueville, élu Député des Vosges.

Mme Thomas est élue de Meurthe-et-Moselle, Conseillère Générale du canton de Chambley-Bussières.

Depuis sa prise de fonction, elle a noué de nombreux contacts à tous les niveaux de la filière, amont comme aval.

Meuse

Colloque "Forêt et changement climatique", le 15 novembre 2013 à Bar-le-Duc

Ce colloque a connu un beau succès ! Près de 230 participants (180 propriétaires et techniciens et 47 élèves d'écoles forestières) sont venus recueillir informations et conseils, manifestant ainsi leur intérêt pour l'avenir de leurs peuplements forestiers. Les interventions ont été d'un très haut niveau, très riches d'enseignement, tout en restant toujours à la portée de tous. Vous pouvez les télécharger par le lien <http://www.crfp.fr/new/actualites.html>

Disparition d'un grand forestier

Jean Frémont, Vice-président de Forestiers Privés de la Meuse, Vice-président de Gedefor, Administrateur du CRPF Lorraine-Alsace de 1993 à 2005 nous a quittés le 5 décembre dernier. Il était propriétaire forestier et gérant de nombreuses forêts en Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges. La disparition de ce serviteur très actif de la forêt privée attriste et affecte profondément tout le milieu forestier de Meuse et plus largement de Lorraine-Alsace. Ses obsèques ont été célébrées le mardi 10 décembre 2013 à 15 h en l'Eglise Saint-Sauveur de Verdun.

Nos condoléances les plus sincères à la famille.

Vosges

Un nouveau Président pour Groupe For'Est

Groupe For'Est est la fédération de six associations de propriétaires forestiers privés : cinq qui couvrent l'ensemble du territoire des Vosges et celle de Petitmont, située à cheval entre le nord des Vosges et le sud de la Meurthe-et-Moselle.

Arnould de Lesseux, après en avoir assuré la présidence depuis sa création en 1990, a souhaité, cette année, passer la main.

C'est Michel Courtois, Président de l'Association Forestière de la Vôge, propriétaire forestier à Xertigny (88), qui lui succède.

Floreal salue le travail accompli par l'ancien Président et souhaite plein succès à Michel Courtois dans ses nouvelles fonctions.

Bas-Rhin

Jean-Philippe d'Issernio, nouveau directeur à la DDT

Après plusieurs années d'expérience en tant que conseiller budgétaire puis Directeur adjoint de cabinet de Ministre, M. Jean-Philippe d'Issernio a accepté un poste de Secrétaire Général de la Préfecture du Gard. Il est depuis le mois de septembre Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, en lieu et place de Xavier Cereza nommé Directeur Départemental des Territoires de la Loire.



Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crfp.fr !

Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

 **FLOREAL n° 95**
édité par le

 Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. : www.crfp.fr
Site internet Forêt Privée : www.foretriveefrancaise.com

Directeur de la publication
Alain Lefeuvre

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Boucheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert



Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B